



**MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST**

**AVIS PUBLIC**

**CORRECTION À L'AVIS PUBLIC DU 24 FÉVRIER 2023  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
#2302-006 – 385, CHEMIN DE BRILL**

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ** par la soussignée, Mme Maike Storks, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, de ce qui suit :

1. Le 24 février, la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Bolton-Ouest a publié un avis public à l'effet que le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure #2302-006 lors de la séance ordinaire du conseil municipal de Bolton-Ouest le 13 mars 2023.
2. À la section « Nature et effets de la demande », il est indiqué que la demande de dérogation mineure consiste à pouvoir réduire la marge de recul latérale à moins de 25 mètres de la rue. Il s'agit d'une erreur. On devrait y lire **que la demande de dérogation mineure consiste à pouvoir réduire la marge de recul latérale à moins de 15m de la limite de propriété, soit à 8,40 mètres.**
3. Les autres informations contenues à l'avis public demeurent inchangées.

Donné à Bolton-Ouest, ce 26 février 2023.

---

Mme Maike Storks  
Directrice générale et greffière-trésorière